

## Fédération Syndicale Unitaire Lozère

Espace Jean Jaurès Rue Charles Morel 48000 MENDE

Tél: 04 66 49 15 90 - Courriel : fsu48@fsu.fr - Site : <http://fsu48.fsu.fr/>

### LA « STRATEGIE DU CHOC »

*Les différentes réformes et mesures prises par le gouvernement sont une véritable déclaration de guerre contre les services publics et leurs usagers, contre les fonctionnaires et l'ensemble des travailleurs, contre les retraités et la jeunesse.*

*Les contre-réformes s'enchaînent à un rythme effréné dans le cadre d'une stratégie du choc !*

*Dans le privé, les ordonnances « Macron », accentuant encore la casse du Code du Travail, font sentir leurs premiers effets. C'est la déréglementation à tout va; la généralisation de la flexibilité et de la précarité.*

*Dans la Fonction publique, après avoir poursuivi les politiques d'austérité menées par les précédents gouvernement qui ont conduit à la baisse des dotations aux collectivités territoriales, à la suppression programmée d'emplois, à la baisse des budgets de l'État, le gouvernement annonce s'engager désormais dans CAP 2022.*

*L'objectif d' « Action Publique 2022 est clair : baisser fortement les dépenses publiques et supprimer de façon massive des emplois de fonctionnaires (50 000 à l'État et 70 000 à la territoriale).*

*Cela passe par des externalisations, des privatisations, des suppressions de postes, un plan de « départs volontaires » (qui s'assimile à un plan social dans un contexte d'austérité), un recours accru aux contractuels et des réformes structurelles cassant les services.*

*Dans l'éducation, les réformes menées (Parcoursup, réforme du lycée, réforme de la voie professionnelle, réforme de l'apprentissage) obéissent à deux logiques : réduire les dépenses publiques et libéraliser.*

*Les retraités ne sont pas épargnés. Leurs pensions sont affectées par la hausse de la CSG et le gel des revalorisations. La situation des EHPAD se dégrade de jour en jour, faute de moyens.*

*Alors que le CAC 40 a généré près de 100 milliards de bénéfices en 2017, le gouvernement poursuit une politique d'austérité qui ne profite qu'aux plus riches.*

*La prochaine cible du gouvernement : la SNCF et les cheminots. Après avoir laissé se dégrader le transport ferroviaire public, le gouvernement s'apprête à lui administrer un remède choc : la privatisation. En taxant les cheminots de « privilégiés », en s'attaquant à leur statut, le gouvernement cherche à diviser la population.*

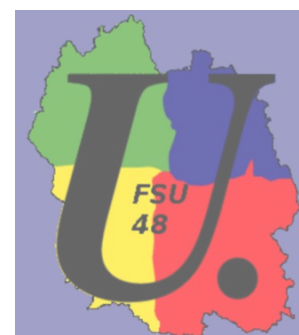
*Les résistances à cette politique existent : chez les retraités et dans les EHPAD (journée d'action du 15 mars), dans la Fonction Publique (mobilisation réussie du 10 octobre suivie de la journée du 22 mars) ainsi que chez les cheminots.*

*Il s'agit maintenant d'amplifier ces luttes et de travailler dans un second temps à la convergence de ces mobilisations autour d'un axe de défense du service public, des salaires et des pensions, associant la Fonction publique, les cheminots, les salariés des EHPAD, la jeunesse et les retraités.*



**PRESSE**  
DISTRIBUÉE PAR  
**LA POSTE**

DEPOSE LE 21/03/2018



#### SOMMAIRE

- P 2 Rentrée 2018-Collèges, Lycées
- P 2/3/4 Congrès acad SNES
- P 4/7 Lycées Professionnels
- P 5/6 Formation syndicale Voie Pro et Apprentissage
- P 7 Apprentissage et formation professionnelle
- P 8 La FSU, c'est...
- P 9 Retraités
- P 10 Site Internet

## Bilan de la préparation de rentrée 2018 pour le second degré lozérien : la casse continue !

Le département de la Lozère n'échappe pas, dans le cadre de la préparation de rentrée 2018 dans les collèges et les lycées, au choix ministériel et gouvernemental de réduire les moyens horaires et en personnels pour faire face à l'augmentation du nombre d'élèves scolarisés.

**En collèges, avec 47 élèves supplémentaires prévus, ce sont 56 heures d'enseignement de moins qui sont allouées dans les DGH attribuées.** Le taux d'encadrement diminue très fortement passant de 1,33 à 1,26. Il aurait été nécessaire, pour le maintenir d'avoir une augmentation de 174 heures. Cette situation, doublée de choix de conseils d'administration très discutables, fragilise des postes implantés dans certains collèges et empêche la création de postes nécessaires pour stabiliser les équipes disciplinaires d'enseignants. **Les élus FSU en Comité technique spécial départemental ont cependant réussi à faire acter la création de deux postes en Histoire Géographie et en EPS.**

**En lycées, avec 43 élèves de plus, ce sont 73,5 heures de moins dans les DGH attribuées.** Si les lycées Peytavin de Mende sont relativement épargnés, le lycée Chaptal voit sa dotation amputée de plus de 30 heures, ce qui fragilise plusieurs postes de langues vivantes et d'Economie Gestion. Le LPO Théophile Roussel de Saint Chely perd 50 heures dans sa dotation mais arrive cependant à créer un poste supplémentaire en Histoire Géographie.

**Au global, le département continue de voir le nombre d'élèves scolarisés dans le second degré public augmenter (+90) alors que les moyens sont en forte baisse (-129,5 heures soit plus de 7 emplois supprimés).** Cette évolution inacceptable pour la FSU Lozère pose la question du maintien de certains enseignements facultatifs dans l'offre de formation départementale, la dégradation des conditions d'enseignements pour les élèves (moins de dédoublements) et un nombre d'élèves par classe en nette hausse.

**Concernant les vies scolaires, la situation ne va pas en s'améliorant.** Le lycée Peytavin perd un poste de CPE et contrairement aux demandes de la FSU (créations de postes de CPE avec compléments de services entre les collèges de Meyrueis et de Sainte Enimie, du Collet de Dèze et de Saint Etienne Vallée Française), l'administration a choisi de maintenir des postes spécifiques académiques, de CPE avec mission de documentaliste favorisant la précarité mais, plus grave, poussant à la mise en extinction de l'enseignement à la recherche documentaire dans les trois collèges concernés (Meyrueis, Collet de Dèze et Saint Etienne Vallée Française) alors que les programmes scolaires demandent d'insister sur cette formation, en particulier, pour apprendre aux élèves à se servir mais aussi à se protéger des différents médias numériques.

Hervé Fumel

## Texte action voté au Congrès académique du SNES FSU de Montpellier (tenu les 15 et 16 mars 2017) et auquel participaient 6 militant(e)s du SNES FSU Lozère

Depuis l'automne, les annonces et les réformes se succèdent d'une manière effrénée et méthodique dans le cadre d'une politique libérale et réactionnaire.

Dans l'Éducation, l'objectif des projets actuels est d'en finir avec les poursuites d'étude et l'accès au supérieur de tous les bacheliers.

Les annonces ministérielles sur la réforme du baccalauréat visant à transformer ce diplôme national et premier grade universitaire en simple diplôme local de fin d'étude du second cycle traduisent la volonté de mise en concurrence des lycées et des élèves.

**Le SNES FSU exige le retrait du projet de réforme du bac et s'oppose aux orientations du Ministère sur le lycée.** Il poursuit et élargit le travail de diffusion de notre analyse du projet Blanquer auprès de la profession.

**Le lycée version Blanquer** transforme profondément l'organisation des enseignements. La disparition des séries de la voie générale et les incertitudes sur l'avenir de la voie technologique au profit de parcours individuels contraints par les attendus de l'enseignement supérieur renforcera la spécialisation des établissements et leur hiérarchisation, renforcera les stratégies des initiés et limitera la démocratisation du 2nd degré et de l'enseignement supérieur. Par ailleurs, les enseignants deviendront encore davantage tributaires des choix d'établissement et des stratégies individuelles des élèves, avec pour conséquence des pertes horaires et le sacrifice de certains enseignements.

**Le SNES demande le retrait de ce projet et l'ouverture de réelles négociations sur un autre projet.**

La mise en place précipitée de **ParcourSup**, instaurant une sélection systématique à l'entrée de l'université, prouve la volonté ministérielle de passer en force. Cette sélection accrue se double d'un coût financier important pour les lycéens et leur famille (frais d'ouverture de dossiers) et fait porter la responsabilité sur les élèves d'une non affectation dans le supérieur.

**Le SNES-FSU exige l'abrogation de la loi Vidal sur l'orientation dans l'enseignement supérieur, et demande l'attribution de moyens nécessaires à l'université pour accueillir tous les bacheliers.** Il poursuit le travail engagé avec les personnels de l'enseignement supérieur, les étudiants et les lycéens

**En collège**, cette situation est connue car la mise en œuvre de la réforme a mis à mal les enseignements, dénaturé le métier, accru l'autonomie des chefs d'établissement et multiplié la charge de travail des enseignants sans jamais s'attaquer à la difficulté scolaire. Pour permettre la réussite de tous les élèves et leur appropriation d'une culture commune, ils doivent bénéficier de moyens leur permettant d'abaisser les effectifs par classe.

Le SNES continue d'exiger une autre réforme du collège et l'abrogation de la réforme collège 2016.

Le service public d'éducation est touché, comme **l'ensemble des autres services publics**, par la politique régressive du gouvernement et les choix d'économies budgétaires induits. L'enjeu pour le gouvernement est la liquidation de l'idée même de services publics et de ce qu'ils contiennent en termes de cohésion sociale et d'égalité d'accès pour tous sur tous les territoires. Le gouvernement ambitionne de faire disparaître certains services publics pour les déléguer à des groupes ou entreprises privées, pour développer la contractualisation avec les collectivités locales pour diminuer les nombres d'agents de la fonction publique d'état. Le projet de réforme imposé à la SNCF est révélateur de cette stratégie

Ce filtre libéral de la rentabilité au détriment de l'utilité sociale n'épargne pas la **Fonction Publique** avec les projets affirmés de remise en cause de nos statuts et de nos retraites. Les attaques actuelles contre les statuts des fonctionnaires prennent différentes formes : suppressions massives de postes de fonctionnaires (dont le nombre de postes aux concours est en forte baisse dans l'EN) et recours massif à des contractuels, attaque annoncée contre les retraites qui se traduirait par une baisse de l'ordre de 20% des pensions des fonctionnaires, volonté de destruction de la gestion collective des carrières des personnels dans les CAP, qui ne seraient réduites qu'à l'étude des voies de recours individuelles, et suppression des CHSCT en tant que tels.

Avec le gel de la valeur du point d'indice, le rétablissement du jour de carence, la hausse de la CSG mal ou non compensée, le gouvernement fait le choix de réduire les dépenses publiques sur le dos des fonctionnaires actifs et retraités.

La forte mobilisation des retraités le 15 mars, mais aussi les actions engagées dans de nombreux secteurs de la Fonction Publique (EHPAD, pénitentiaire...) et de certains secteurs du privé (aérien, Ford...) pour dénoncer la dégradation des conditions de travail, de services, d'emploi, de pouvoir d'achat montrent la volonté des salariés d'engager des luttes et de faire reculer les politiques du gouvernement.

Dans ce contexte, la décision d'une action intersyndicale dure et ancrée dans la durée par les organisations syndicales de la SNCF ouvre de nouvelles perspectives de lutte. Face à l'importance et à la gravité des attaques déjà engagées ou annoncées, notamment contre nos métiers et le 2nd degré, contre la Fonction Publique, nos statuts et nos retraites, **seule une mobilisation massive et unitaire permettra de mettre en échec les choix du gouvernement et imposer une autre politique.**



**ATTENTION  
AUX PICKPOCKETS**

ILS SONT AU GOUVERNEMENT  
ILS AGISSENT DANS L'OMBRE  
ILS NOUS FONT LES POCHEs.

**FONCTIONNAIRES, SI VOUS EN VOYEZ UN,  
N'HÉSITÉZ PAS À NOUS LE SIGNALER.**

Et vous croyez qu'on allait se laisser faire les poches sans crier au voleur ?

Le SNES appelle la profession à s'engager dans un plan d'action qui puisse déboucher sur cet indispensable mouvement social, et militera dans la FSU pour que sa position soit défendue dans l'intersyndicale des fédérations de fonctionnaires. Le SNES met à disposition de la profession les éléments d'information et d'analyse explicitant les cohérences des choix gouvernementaux.

La journée de grève du 22 mars, à l'appel de toutes les organisations de la Fonction publique à l'exception de l'UNSA et la CFDT, doit être le premier point d'appui de ce plan d'action. Une grève massive et des manifestations nombreuses le 22 mars peuvent inverser les choses. Le gouvernement mène en effet le pays vers un modèle libéral qui n'est pas majoritaire dans l'opinion. L'enjeu de notre mobilisation sera donc de démontrer à la population que ce qui se passe dans la Fonction publique et dans l'Éducation touche non seulement aux conditions de rémunérations et de travail mais aussi au modèle de société. Au rendez-vous du 22 mars la mobilisation de chacun comptera.

Le SNES appelle d'ores et déjà, la profession à se réunir dans les établissements dès le 23 mars pour débattre et décider des suites à donner à l'action. Le SNES engage la profession à préparer un mouvement dans la durée pour peser sur les choix politiques et de société et proposer des alternatives.

Pour être à la hauteur, il ne manque pas 13,3 cm aux femmes

Mais 13,3% sur leur salaire à la fin du mois !

\* Ecart de rémunérations femmes-hommes dans la fonction publique, à compétence et fonction égales.

Et vous croyez qu'on allait vous laisser perdre pied ?

Découvrez ce que fait la FSU pour défendre la rémunération des fonctionnaires

En voir + sur [www.fsu.fr](http://www.fsu.fr)



## Menace sur la formation professionnelle initiale et sur les Lycées Professionnels

**Le rapport de Sylvie Brunet sur la « réforme de l'apprentissage »** remis le 30 janvier 2018, répond à la demande d'E. Macron de « mettre les entreprises au cœur de l'apprentissage pour en faire une voie d'excellence ». Selon lui toujours, le « système est jugé bien trop complexe, trop administré, et sans pilotage clair ». **Ce changement est bien sûr souhaité par le MEDEF** qui « attend un grand soir » sur la question de l'apprentissage », veut une « réforme en profondeur en s'inspirant de l'étranger et avoir la main totalement ».

**Sylvie Brunet dans son rapport a donc parfaitement répondu à la commande du chef de l'Etat et du MEDEF !** Parce que « l'apprentissage est une voie plus efficace que la voie scolaire » (Ah bon?), ce rapport propose toute une série de mesures permettant à l'apprentissage de devenir un vecteur « d'employabilité » et « une voie d'excellence » et de « monter en puissance ».

Parmi les propositions : une journée d'information sur les métiers et la voie d'apprentissage en 3ème, la création de 3ème avec « une transition vers l'apprentissage », le développement souhaité de la mixité des publics, des entrées et sorties permanentes tout au long de l'année vers une formation par apprentissage. A cela s'ajoute la proposition de recentrer les diplômes par « famille de métiers », de réécrire les référentiels en « blocs de compétences ». Mais cela n'est pas tout, le rapport préconise également la disparition des prud'hommes lors d'une rupture de contrat d'apprentissage...

SUITE, PAGE 7

**STAGE SYNDICAL  
FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE**

En présence de :

- *Pascal MILLET*,  
responsable SNUEP académique Montpellier
- *Florence DENJEAN-DAGA*,  
Co-Sec Générale SNES académique Montpellier

Programme :

- **La formation professionnelle : pourquoi, comment ?**
  - **État des lieux**
    - Intervention de *Christèle DROZ-VINCENT*,  
Directrice du CFA Agricole et du CFPPA Lozère
    - Intervention d'un représentant du CFA Henry Giral  
(A Confirmer)
      - **Éléments d'actualité**
        - Rapport Calvez-Marcon  
sur la voie professionnelle scolaire
    - Rapport pour le développement de l'apprentissage
      - **Lien entre formation initiale scolaire et par  
apprentissage**
        - **Rôle des différents intervenants**  
(école, entreprises, état, collectivités...)
  - **Lien entre formation initiale et formation continue**
  - **Mixité des publics (élèves/étudiants, apprentis,  
adultes) : la solution ?**

Chacun en son temps, les différents gouvernements successifs ont réaffirmé leur volonté de promouvoir et de revaloriser l'enseignement professionnel. Certains se sont contentés d'une campagne publicitaire. Pour d'autres, cela s'est limité à de simples discours. Le gouvernement actuel s'est lui lancé dans une série de réformes avec comme objectif de transformer radicalement cette voie de formation.

La FSU engagée au quotidien pour la réussite de toutes et tous les jeunes, pour l'égalité et pour la démocratisation scolaire, se saisit de cette question et souhaite vous inviter à débattre de la nécessité de conforter et renforcer la voie professionnelle publique.

***Jeudi 3 Mai 2018***

***De 9h à 17h***

***CFA Agricole***

***Avenue des Martyrs de la résistance***

***48 100 MARVEJOLS***

La FSU Lozère organise une session de formation ouverte à tous, syndiquées ou non syndiquées intitulée  
**« Formation Professionnelle et Apprentissage »**

La formation syndicale est un droit.

Tout agent de la Fonction Publique a droit à des jours de congés pour formation syndicale dans la limite de 12 jours par an sous réserve de nécessité de service.

**Comment s'inscrire à la formation ? 2 étapes**

① tout d'abord s'inscrire auprès de la FSU 48 en envoyant (par courrier ou par mail) le bulletin d'inscription ci-joint.

② ensuite envoyer à votre supérieur hiérarchique la demande de congé de formation syndicale (Voir modèle ci-dessous) 1 mois avant la date de la session (soit au plus tard le 3 Avril).

Tout refus doit parvenir par écrit 15 jours avant la date de la formation et doit être motivé.

A l'issue de la formation nous vous remettons une attestation de présence à remettre à votre employeur.

**MODÈLE DE DEMANDE DE CONGE POUR FORMATION SYNDICALE**  
(à reproduire à la main)

NOM.....Prénom.....

Grade et fonction .....

Établissement.....

à- Nom et fonction du Chef d'établissement ou de service - (1).

Conformément aux dispositions de la loi N° 84/16 du 11/01/1984 (article 34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires (2), définissant l'attribution des congés pour formation syndicale avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé le jeudi 3 Mai 2018 pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera au CFA Agricole de la Lozère, Avenue des Martyrs de la résistance, 48100 MARVEJOLS.

Il est organisé par la FSU Lozère sous l'égide du Centre National de Formation Syndicale de la FSU, organisme agréé figurant sur la liste des Centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (J.O. du 10 février 1995 et arrêté du 13 janvier 2009 pour la fonction publique et Arrêté du 30 novembre 2009 modifiant l'arrêté du 9 février 1998 pour la fonction publique territoriale ).

A....., Le.....

Signature

(1) La demande doit être adressée par la voie hiérarchique un mois à l'avance.

(2) Pour les non titulaires remplacer par "de la loi N° 82/997 du 23/11/82 relative aux agents non titulaires de l'État".

**Bulletin d'inscription**

(à remplir et adresser à la FSU48, voir adresses ci-contre)

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tel : Portable :

Email :  
.....@.....

**Inscription au repas du midi**

(Pris en charge par la FSU pour les syndiqués)

Oui Non

A retourner à :

Par voie postale :

FSU 48

Espace Jean Jaurès

Rue Charles Morel

48 000 MENDE

ou par mail

fsu48@fsu.fr

**pour tout renseignement**

**écrire à la FSU48 aux**

**adresses ci-dessus ou par**

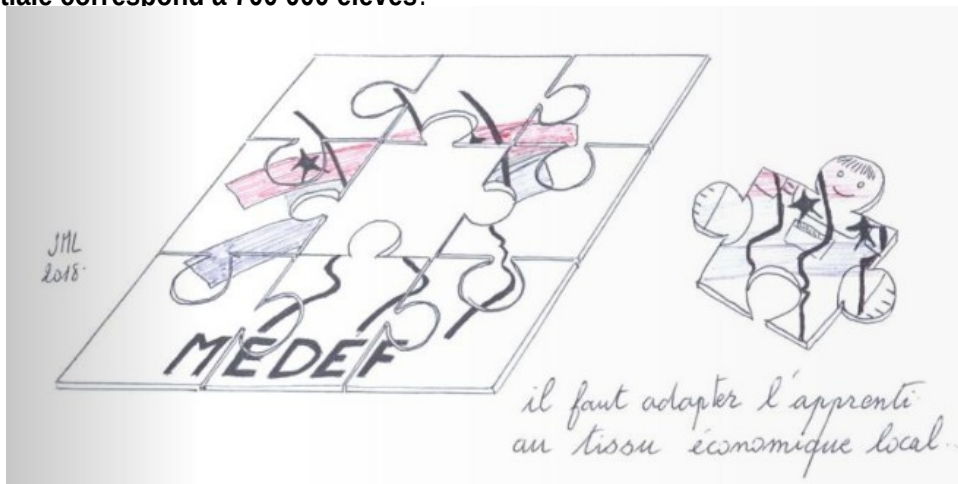
**téléphone au 04 66 49 15 90**

## SUITE DE LA PAGE 4

Le 09 février, on enchaîne avec **quelques annonces du premier ministre qui confirme que l'apprentissage a besoin d'être réformé**. L'argument est toujours le même : « la voie d'apprentissage ... est un système complexe qui décourage ... avec des durées de formation rigides ». Or le premier ministre tient absolument à valoriser l'apprentissage qui est présenté comme une formation idéale car « 70% des sortants trouvent un emploi dans les 7 mois ». **Ce qui n'est pas dit, c'est le nombre d'apprentis qui ne finissent pas leur formation. En effet, au jeu des comparaisons, 20% des apprentis (jusqu'à 35% pour les diplômés de niveau IV et V) ne finissent pas leur apprentissage contre 10% en LP. La formation initiale reste encore la plus diplômante.**

Dans ses annonces, il reprend ainsi la plupart des propositions de S. Brunet: journée de formation sur l'apprentissage au collège mais aussi en lycée, mise en place de « prépa apprentissage » dans les CFA, mis en place d'UFA (Unité de Formation Apprentissage) dans tous les LP, ouverture des formations par les CFA sans l'imprimatur des régions qui auront en charge tout de même l'organisation de l'orientation, référentiels d'activités et de compétences écrits par les seuls professionnels, réglementation des conditions de travail revues...

Mais Blanquer nous rassure, l'état garde la main sur les diplômes, puisqu'il conserve la partie enseignement général.... **Or, seulement 7% des jeunes en formation professionnelle le sont en apprentissage et la voie professionnelle initiale correspond à 700 000 élèves.**



Arrive ensuite **le rapport Calvez (député LRM) Marcon (cuisinier étoilé)**. Celui-ci s'intéresse particulièrement au LP et décline plusieurs propositions organisées en neuf leviers.

Dans le levier 1, on retrouve **l'organisation du LP**: l'élève devra contractualiser un projet professionnel et d'orientation pour chaque année. La 2<sup>nd</sup>e lui permettra de choisir parmi une famille de métier (et voilà le retour de la 2<sup>nd</sup>e indifférenciée). A la fin de celle-ci, il choisira sa spécialité dans la famille de métier ainsi que sa voie de formation (apprentissage ou initial?). En classe de 1<sup>ère</sup>, tout en poursuivant sa formation s'il est resté en initial, il choisira son orientation post -bac (insertion professionnelle ou poursuite d'étude?), il choisira aussi en fin de 1<sup>ère</sup> sa voie de formation (il aura encore le choix de partir faire sa terminale par apprentissage!!!). En terminale, il aura des modules soit sur l'insertion professionnelle, soit sur sa poursuite d'étude (soutien en matière générale ou plus d'atelier selon si il envisage une poursuite d'étude ou non)

Levier 2: **réduire le nombre de formation et les regrouper en famille de métier**. Ce sont ces familles de métiers qui seront « abordées » dans la classe de seconde ; le choix de la spécialité se faisant en fin de 2<sup>nd</sup>e. Il est prévu une refonte complète des enseignements généraux. Pour le CAP c'est une contractualisation tripartite du parcours de l'élève qui est proposée (pour la durée de ses études et leurs contenus ?!)

Levier 3: **finalité de l'enseignement professionnel** avec en classe de terminale les fameux modules pour l'insertion directe ou la poursuite d'étude (voir levier1). Des formations post-CAP sont également abordées: plus de passerelles vers la 1<sup>ère</sup> pro mais aussi des mentions complémentaires ou des formations complémentaires d'initiatives locales en fonction du tissu économique.

Levier 4: modification des enseignements généraux pour acquérir les compétences transversales: mobilité, socialisation et citoyenneté, développement professionnel. **Que deviennent les savoirs ?** La pédagogie de projet est dans ce levier largement plébiscitée voire systématisée y compris pendant les PFMP autour de projets collectifs.

Levier 5: « l'alternance repensée »...refonte des PFMP, avec des PFMP en 2nde tournées vers la découverte des familles de métiers, compétences à acquérir au sein de l'entreprise, aménagement et assouplissement des conditions dans lesquelles s'organisent les PFMP (horaires, calendrier...)

Levier 6: construction « plus souples des diplômes » avec une **volonté d'associer de façon plus prégnante les professionnels à l'élaboration des diplômes. Systématiser l'approche par bloc de compétences pouvant être éventuellement adaptés au local (!?)**

Levier 7: développer les campus des métiers et **mixer les publics entre les formations.**

Les leviers 8 et 9 n'oublient pas la formation des enseignants qui doivent être plus ouverts sur l'entreprise. Des stages, des formations, l'ouverture européenne et internationale devraient nous permettre de progresser sur ce point !

Et maintenant, on attend les arbitrages du gouvernement mais ce qui est sûr, c'est que **le rapport Calvez – Marcon préconise une modification profonde de ce qu'est le LP actuellement**: une seconde quasi indifférenciée avec la volonté affichée qu'elle serve de « **poste d'aiguillage** » vers la voie par apprentissage (en fin de 2nde et fin de 1er), **des savoirs généraux réduits** (lire, écrire, compter), **des autonomies renforcées** dans les CFA et les EPLE provoquant comme on le sait déjà des confrontations au sein des établissements entre collègues.

A sa lecture attentive, on comprend que la 2nde « indifférenciée » fait passer « le bac pro 3 ans » en « **bac pro 2 ans** » puisque l'élève ne se positionnera sur son futur métier qu'en fin de 2nde.

De plus, ce rapport n'aborde ni les conditions de travail des personnels, ni les conditions d'étude des élèves, ni la problématique de l'affectation. Les chiffres de la rentrée 2018 sont pourtant éloquents: c'est environ 1000 postes en moins au niveau national, une augmentation ridicule des places en BTS (7000 sur 5 ans soit moins d'une demi-division par département), la réforme parcoursup et des expérimentations hasardeuses (bac pro BTS ou Profan).

Soyons vigilant et attentif: s'ils suivent les rapports et leurs préconisations, les futurs textes de lois encadrant les réformes seront sans doute très destructeurs de l'actuel système.

Marlène MARQUES et Laurent CALMELS

## La FSU Lozère, c'est ... (Episode 2)

### SNE: Syndicat National de l'Environnement

#### **Pour qui ?**

Le Syndicat National de l'Environnement s'adresse à tous les personnels qui, sur l'ensemble du territoire national, exercent des missions dans le domaine de l'environnement :

- connaissance et gestion des milieux naturels,
- police et gestion de la faune et de la flore sauvages, terrestres et aquatiques,
- prévention des pollutions de l'air, des sols et des eaux,
- développement de technologies propres, économes en énergie et en ressources naturelles,
- prévention des risques technologiques et naturels,
- gestion et recyclage des déchets,
- évaluation environnementale,
- économie de l'environnement.

#### **Pour quoi faire ?**

Le Syndicat National de l'Environnement se veut à la fois :

- un lieu de réflexions et de propositions sur les politiques environnementales et les choix de société qu'elles impliquent, hors de tout préjugé idéologique et de toute subordination à la pression à court terme des médias,
- un collectif de prise en charge des droits et des aspirations des personnels, à titre individuel (salaires, carrières, retraites, conditions de travail, etc.) et collectif (organisation et contenu du travail, formation, hygiène et sécurité, etc.)



## Humeur ( Mauvaise! )

**On a lu MATCH pour vous...**

...et on ne le regrette pas. On apprend ainsi que nous sommes les heureux possesseurs d'un Président qui "assume"...pour les autres, c'est-à-dire pour les retraités à qui il "demande un effort" et qu'il "exhorte à la patience". Cet homme a de l'humour, un peu noir peut-être penseront sans doute les plus âgés d'entre nous...et pas seulement.

Pour notre Jupiter les "vicissitudes du quotidien- le nôtre bien entendu-important peu". Il faut supporter les courants d'air pendant les travaux de rénovation de la maison, "avoir la patience de rappeler pourquoi on le fait parce qu'à la fin c'est quand même mieux qu'au début". Si c'est lui qui le dit.

Bon il y a bien les sondages, mais les sondages "ça m'est totalement égal" dit Macron. Sur ce point les retraités sont d'accord. En revanche ils ont quelques petites réserves sur d'autres, par exemple sur le refus persistant de les rencontrer, sur une certaine condescendance aussi. A cet âge là on est susceptible !

Surtout que les retraités actuels sont la première génération à devoir épauler à la fois ses parents, ses enfants et petits enfants. Cette génération n'apprécie pas trop d'être montrée du doigt comme privilégiée et elle n'a pas attendu LREM pour découvrir le mot solidarité.

Non les retraités ne sont pas des assistés, la pension n'est pas une variable d'ajustement : c'est un droit acquis par le travail et tout le monde est concerné.

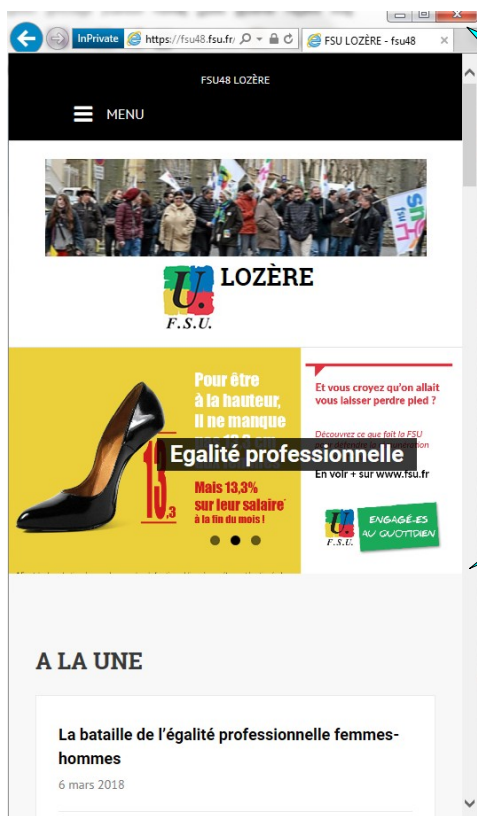
**On se répète dites-vous ? C'est normal avec l'âge, et ça va pas s'arranger.**

Daniel BARLET

*Un peu plus de 300 manifestants à Mende le 15 mars malgré un temps exécrable. Une grande majorité de retraités, avec des délégations de grévistes des EHPAD, tous très remontés contre la politique Macron, ...*



...et bien décidés à revenir le 22 mars avec toute la fonction publique.



<https://fsu48.fsu.fr/>

Les infos à la UNE

Tous les syndicats de la FSU dans le département



### Pétition: POUR LA FONCTION PUBLIQUE ET LES SERVICES PUBLICS

4 mars 2018 | COMMUNIQUÉS

PÉTITION POUR LA FONCTION PUBLIQUE ET LES SERVICES PUBLICS POUR LE POUVOIR D'ACHAT, LES MISSIONS PUBLIQUES, LE STATUT POUR L'EMPLOI ET LES CONDITIONS DE TRAVAIL. Le gouvernement a décidé de s'attaquer frontalement à la fonction [...]

[Lire Plus >](#)

[TOUS LES ARTICLES À LA UNE](#)

### BULLETTIN



- Pour 48 -

Le dernier bulletin est paru ! Il est à lire ici.

Le POUR48 en ligne

Les dernières Actualités